

---

# **ADDITIF AUX *RÈGLEMENTS* *ADMINISTRATIFS* - CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES**

---

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

## **Braque de Weimar**

Taille : Moyenne à large.

Couleur de la robe : De fauve à gris très foncé.

Marques de couleur : Souvent une marque blanche à la poitrine et à la face postérieure des canons métacarpiens.

Texture et longueur du poil :

- Sujet à poil court : Ras, court et lisse.
- Sujet à poil long : Légèrement ondulé et long de 3 à 5 cm sur les flancs, le ventre, le poitrail, les oreilles et la queue.

Corps : Longueur moyenne; ligne de dessus inclinée légèrement; poitrine profonde.

Forme et attache des oreilles : Longues et lobées et légèrement tournés vers l'avant.

Forme et port de la queue : Écourtée chez le sujet à poil court, naturelle chez le sujet à poil long.

Caractéristique unique : Couleur.

Variabilité génétique, observable : Yeux ambre clair, gris ou bleu clair.

Pieds : Fermes, compacts et palmés.

---